## Les fonctions de l'animateur.trice :

La formation BAFA a pour objectif de préparer l'animateur.trice à exercer les fonctions suivantes :

Arrêté du 15 juillet 2015 – article 9 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur.trice en Accueil Collectif de Mineur.e.s

Assurer la sécurité physique physique et morale des mineur.e.s et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différent.e.s acteur.trice.s.

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur.e.s.

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Accompagner les mineur.e.s dans la réalisation de leurs projets.

## Les aptitudes de l'animateur.trice :

La formation BAFA a pour objectif d'accompagner les animateur.trice.s vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineur.e.s, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.

D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineur.e.s sont confrontées.